

Le prêt sur gage

COMMENT ÇA MARCHE : Avoir recours à un prêteur sur gages est très risqué. Le principe est simple. Tu signes un contrat par lequel tu empruntes une somme d'argent qui est garantie par la remise d'un bien au prêteur sur gages (téléviseur, radio, console de jeux, etc.). Généralement, tu ne recevras qu'entre **5** et **15%** du prix original du bien que tu mets en gage. Et tu t'engages à rembourser à l'intérieur d'un mois la somme prêtée.

Avantage

Risques

- Si tu n'es pas capable de la rembourser en totalité, tu devras payer **des intérêts, des frais d'administration et d'entreposage**, afin que ton contrat soit renouvelé pour un deuxième mois. Chaque jour compte : plus tu tardes à être en mesure de récupérer ton bien, plus tu devras payer cher.
- Si tu ne paies pas, le prêteur sur gages peut garder ton bien ou le vendre.

EXEMPLE : Alexandre obtient un prêt de 100\$ en échange de son téléviseur qui a une valeur de revente de 500\$. S'il veut le récupérer, il doit remettre au prêteur sur gages, d'ici un mois, la somme de 126\$:

100 \$ (montant du prêt)
+ 5 \$ (5% d'intérêt par mois)
21 \$ (frais administratifs, de service ou d'entreposage calculé par mois)
= 126 \$ (total qu'Alexandre doit payer pour récupérer son téléviseur un mois plus tard.)

Le taux de crédit annuel réellement appliqué dans cet exemple est de 312%,

soit 26% (5% intérêt +21% de frais) par mois multiplié par 12.

Source: www.option-consommateur.org/volet-jeunesse/ sous l'onglet mode d'emploi